

Bar



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT DU 25 OCTOBRE
2000**

**Institut
Universitaire
de Technologie**
Le Mont Houy
Valenciennes

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

M. DRAZETIC - M. LAUT- M. DEREMETZ-
M. POSIERE – M. BLIN – M. SCHLEIFER –
M. HUVELLE M. AVANZATO - M.EZZEDINE –
M.HACHET – M.SILVERT

Collège Etudiants :

MLLE SANIEZ – Mlle DUBURIEZ

Collège AITOSS :

M. CROCFER

Personnalités extérieures :

M. SNYCKERTE – M. ROGER –M.NOWICKI
M. NICOLAS - M. FARREYROL

Membres de Droit :

M. DESRUMAUX, Directeur de l' IUT

Invités :

M. DARRAS - M. TRICOTEAUX – M. ROUZE
(représenté par MME FRANCOIS)
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE –
M. HOURIEZ
Mme BAUDUIN - M.DELPORTE

Etaient excusés :

M.POTAUX

Ont donné pouvoir :

Mlle TROTIN à M.CROCFER
M. FRANCOIS à M.SNYCKERTE.
M. REMY à M. SNYCKERTE
M.HAEGY à M.FARREYROL
M. VARLET à M. ROGER
M. MATTHIEU à M. FARREYROL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 juin 2000

Aucune modification n ' étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 15 juin 2000 est approuvé à l ' unanimité.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS
ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2000 N° 2

Monsieur le Président invite Monsieur DESRUMAUX à présenter la décision budgétaire modificative n° 2 de l'IUT qui concerne uniquement la formation initiale classique. Le tableau, envoyé aux membres de l'assemblée, indique l'origine des ressources à hauteur de **3 014 500 Francs** correspondant à :

- un complément de taxe d'apprentissage de **770 000 francs**
- un report crédit de **2 244 500 francs** pris sur les réserves.

Ces ressources seront utilisées de la manière suivante :

- **2.814.500** (soit 93,96 %) répartis entre les 7 départements selon le tableau fourni à raison de **759.000 francs** en fonctionnement et **2.055.500** en équipement (investissement)
- **200.000** pour la direction en fonctionnement afin de régler la hausse (+ 144 000 F) de notre participation aux frais de fonctionnement de l'UVHC d'une part et d'autre part d'ajuster les crédits de certains comptes (documentation, magasin etc. .)

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°2 :

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D'autre part, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'octroi d'une **subvention complémentaire versé par le département OGP** au profit de l'association des étudiants OGP pour une somme de 1800 francs. Après les explications de M.BLIN, chef du département OGP, le conseil **approuve à l'unanimité** le versement de cette subvention complémentaire.

BUDGET INITIAL 2001

M. le Président demande à Monsieur DESRUMAUX, Directeur, de présenter le budget initial 2001.

FORMATION INTITALE

M. DESRUMAUX, présente le budget 2001 qui s'équilibre à hauteur de **20.490.123 francs** contre **19.725.050** pour l'exercice 2000 (soit une augmentation de 3,88 %).

En ce qui concerne les ressources, s'agissant d'un budget prévisionnel, M.DESRUMAUX fait part à l'assemblée que les chiffres inscrits sont à peu de choses près identiques à ceux du budget 2000, pour l'apprentissage ceux ci sont en accord avec FORMASUP. D'autre part, comme pour l'année 2000, aucune recette en équipement n'a été inscrite car rien n'est fléché pour l'I.U.T. dans le contrat quadriennal de l'U.V.H.C.

a) Pour le budget Direction, une somme de **10.731.689** dont **559.689** en équipement permettra d'assurer le paiement :

Des salaires indiciaires pour 2 contractuelles (**300 000 F**)

Des cours complémentaires pour **5.600.000 F** (55,05 % du budget direction)

La participation forfaitaire à l'uvhc (**2 200 000 F**)

Les vacations pour charges administratives et techniques (**250 000 F**)

Les revenus de surveillances d'examens (**300 000 F**)

Ainsi que les dépenses diverses de fonctionnement (assurances, abonnement, campagne de communication) nécessaire au bon fonctionnement de notre institut.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

D'autre part, M.DESRUMAUX souligne qu'une somme de **200.000** francs est inscrite sur la ligne du compte Publicité et qu'il s'agit en fait de financer le plan de campagne 2000 /2001 que va présenter M.LAUT.

M.LAUT présente le document relatif à la campagne de communication qui vise différents publics (lycéens, adultes, les institutionnels, et les chefs d'entreprises) Différents supports de communication permettront de mieux faire connaître notre identité et nos atouts (presse, radio locale, salons et forums, affichage, panneaux d'expositions). M.DESRUMAUX remercie M.LAUT pour ses explications et précise que l'ensemble des 8 I.U.T. du Nord / Pas-de-Calais réalisera également une campagne commune menée par la conférence permanente des Présidents d'I.U.T du Nord / Pas-de-Calais.

b) Pour les départements, une somme de **9.758.434** (+ 8,91 % par rapport au budget 2000) leur est attribuée dont la répartition entre le fonctionnement et l'équipement est présentée page 3 . La page 4 décrit les modalités d'affectation des ressources et des emplois pour l'ensemble de la Formation Initiale incluant l'Apprentissage et les Diplômes Européens.

FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Monsieur DESRUMAUX passe la parole à Monsieur HOURIEZ, Directeur du service de l'apprentissage, qui présente le budget de sa section :

Après avoir rappelé que son service a ouvert depuis le 1^{er} septembre 2000 une nouvelle formation préparant le DUT GEA (qui complète celles existantes : GMP, GIM, GE2I, TC), Monsieur HOURIEZ présente le projet du budget des formations par la voie de l'apprentissage qui s'équilibre à 7.484.423 F contre 6.860.000 en 2000 (+ 9,1 %). Les ressources proviennent du CFA du Supérieur géré par FORMASUP et ont pour origine :

La Taxe d'Apprentissage (quota)	: 2.942.625
Le Conseil Régional	: 3.303.398 (fonctionnement)
	: 1 238 400 (indemnités aux apprentis)

En ce qui concerne les dépenses, elles se répartissent comme suit :

Personnel enseignant charges comprises	: 2.968.000
Charges indirectes de fonctionnement des départements	: 1.300.000
Charges communes du service	: 3.216.423
(incluant le remboursement des apprentis pour 1 238 400 F)	

M.HOURIEZ précise aux membres de l'assemblée que le détail des prévisions de dépenses par département se trouve également dans les pages suivantes du budget. Monsieur DESRUMAUX remercie Monsieur HOURIEZ pour ses explications et demande à Monsieur VANDEVILLE, Directeur de la Formation Continue de présenter son budget.

FORMATION CONTINUE

Monsieur VANDEVILLE présente le budget de la formation continue qui s'équilibre en dépenses comme en recettes pour **7.214.500** F. soit une diminution de 0,6% par rapport au budget initial 2000. Monsieur VANDEVILLE explique cette baisse par le désengagement progressif du Conseil Régional dans le cadre du financement de la formation continue.

Les ressources de ce budget sont employées de la manière suivante :

Personnel enseignant	: 3.740.000
Charges Indirectes	: 1.008.500
Charges communes	: 2.376.000

M.VANDEVILLE rappelle que dans les charges communes se trouve le prélèvement de l'université de 14% sur les recettes de l'année précédente soit **950.000**francs.

M. le Président remercie les différents intervenants et demande à ce qu'on passe au vote du budget 2001 :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le Président demande au conseil de se prononcer également sur le vote du tableau des subventions accordées par la Direction et certains départements pour un total de **75.000** francs. M.DESRUMAUX fait remarquer que la direction a augmenté de **500** francs sa participation aux 10 associations internes à l'U.V.H.C. (7 "corpo" d'étudiants + Personnel + sports + B.U), par contre la somme versée à l'association ASSODIUT (Association des Directeurs d'I.U.T) est de 1 Euro par Etudiant inscrit en D.U.T pour soutenir les différentes actions menées en faveur de l'institution I.U.T. M.DESRUMAUX demande aux membres de bien vouloir corriger le document qui ne fait pas état de la subvention de **5000** francs versé par l'OGP à l'association des étudiants OGP bien qu'elle apparaisse dans le compte 6715 du budget OGP.

On passe au vote des subventions :

Contre : 0
 Abstention : 0
 ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS SUR LA RENTREE 2000/2001

M. DESRUMAUX indique à l'assemblée que la pochette distribuée comporte 4 documents :

- une fiche relative aux caractéristiques socio- démographiques pour l'année 1999-2000 des étudiants de notre IUT dans laquelle on constate que 84,6 % de nos 2053 étudiants sont originaires du Nord, l'âge moyen est de 21ans, 58 % sont dans le secteur secondaire ; 32,5 % sont boursiers. D'autre part, on remarque que 50,7 % ont obtenu un bac général et que les parents sont pour 35,6 % Employés ou Ouvriers.
- une fiche relative à la réussite de nos étudiants pour l'année 98/99 et 97/98 au verso, dans laquelle le taux de réussite aux examens de 99 a été, toute formation initiale confondue, de 84.2 %. De même, un tableau récapitule par type de formation le taux de réussite par série de baccalauréat. M.DESRUMAUX fait remarquer que certains chiffres ont été grisé volontairement car ils ne sont pas significatifs vu le petit nombre de bacheliers concernés.
- un rapport de synthèse des départements de l'IUT pour l'année 2000 qui reprend le nombres de places offertes par type de formation et par département, dans lequel on trouve le nombre de candidats, le nombre d'appelés, l'effectif en 1^{ère} année avec une analyse de l'origine par baccalauréats et les résultats par année.
- Un rapport sur l'enquête nationale de rentrée 2000 provenant de l'assemblée des directeurs d' IUT. De ce rapport on constate qu'au niveau du secondaire on appelle 2,69 fois plus de candidats qu'on a de places et en tertiaire, on appelle seulement 2,17 fois plus. Le tableau suivant donne le résultat de l'enquête par type de filière et par IUT (dont celui de Valenciennes).

Aucune question n'étant posée sur la rentrée 2000, Monsieur le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Monsieur DESRUMAUX rappelle que l'an dernier deux projets de licences professionnelles, proposés par l'IUT après accord du Conseil, n'ont pas reçu l'avis favorable de la Division de l'Enseignement Supérieur. Aujourd'hui les porteurs de

Direction

I.U.T. / Direction
 Le Mont Houy
 59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
 Fax 33.03.27.51.12.50
 iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
 ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
 MINISTERE
 DE L'EDUCATION NATIONALE

ces projets souhaitent à nouveau les présenter auprès des instances supérieures après quelques modifications qui sont présentées au Conseil.

Monsieur DESRUMAUX demande à Monsieur SYSSAU de présenter le projet de licence des départements tertiaires. M.SYSSAU, indique qu'il s'agit d'un projet réalisé avec le département TC qui s'intitule **LICENCE PROFESSIONNELLE DE MANAGEMENT OPERATIONNEL INTERNATIONAL (M.O.I)** dont l'objectif est de former des gestionnaires polyvalents en matière de gestion et de mercatique à l'international dans le contexte actuel des échanges au sein de la zone euro. M.SYSSAU explique qu'actuellement il n'existe pas de formation équivalente proposée aux étudiants. Le public visé par cette licence est d'abord celui de la formation continue, puis la formation initiale et également par la voie de l'apprentissage. Monsieur Desrumaux précise que ce projet pourrait être aménagé en collaboration avec l'I.A.E. notamment au niveau de son titre

Monsieur DESRUMAUX passe la parole à Mme BAUDUIN, chef de département TC.

Mme BAUDUIN indique que son intervention a pour but de préciser que Monsieur DEREMETZ va présenter un nouveau projet de licence professionnelle également à dominante tertiaire mais qui n'est pas en concurrence avec celle présentée précédemment, elle précise que son équipe soutiendra le projet de la licence **M.O.I.** Après cette remarque, Monsieur DEREMETZ définit son projet de licence professionnelle qui pourrait s'appeler **LICENCE PROFESSIONNELLE DE COMMERCIALISATION D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET DE LABORATOIRES** cette licence professionnelle a pour objectif d'apporter à des étudiants disposant de pré-requis scientifiques du niveau bac+2 les outils nécessaires à la commercialisation de biens et/ou de services industriels ; deux options sont envisagées :

- 1) commercialisation d'équipements électriques, électroniques, micromécaniques
- 2) commercialisation d'équipements spécifiques dans le domaine de l'agro-alimentaire

Cette licence pourrait s'obtenir soit par la formation initiale ou la formation continue. Monsieur DEREMETZ insiste sur le type de recrutement qui pourrait provenir des 5 départements à dominante scientifique de l'IUT (GMP . GIM . GEII . OGP . MPH) ainsi que certains DEUG ou DEUST de l'ISTV et des Sections de Techniciens Supérieurs de la région ce qui permet un brassage culturel assez important.

Après avoir lu les différents documents, certains membres du conseil demandent si l'appellation LABORATOIRES est appropriée pour ce type de formation car elle fait penser à des laboratoires médicaux...

M.DEREMETZ explique qu'effectivement il peut y avoir confusion, mais que dans l'esprit de cette formation le mot "Laboratoire" doit être compris dans son sens large. M. le Président intervient en demandant si on peut trouver un autre nom que laboratoire. Mme BAUDUIN indique que son équipe va réfléchir sur une autre dénomination.

La parole est donnée à Monsieur DRAZETIC. Ce dernier indique qu'un projet de licence professionnelle se substitue à celui présenté l'année dernière ; en effet il est apparu indispensable de créer deux options pour toucher un public plus large que celui des Transports Terrestres et Aériens, cette licence pourrait être appelée : **LICENCE PROFESSIONNELLE DE CONDUITE DE PROJET INDUSTRIEL** comportant deux options :

- Industrialisation de nouveaux produits
- Maintenance

Cependant, comme l'indique M.HACHET, chef de département GMP, ce projet est toujours à l'étude et la maquette pédagogique n'est pas encore définitivement arrêtée.



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

M. le Président demande si le Conseil est favorable à ces demandes de licences professionnelles. Vu l'accord unanime, M. le Président autorise M. le Directeur a déposer auprès des instances supérieures lesdits projets.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Le Directeur de l' IUT

Jean-Marc DESRUMAUX

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE